



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Mairie de
86350 Château Garnier

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 juin 2024 à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Maison des Services de Proximité, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. François AUDOUX, Maire.

Date de convocation : 18 juin 2024

Présents : AUDOUX François, BRISEPIERRE Jérôme, CHEVAIS Claudine, DEGORCE Carine, DEVERGE Christian, FOUSSIER François, NAILANI Ambdilhadi, NIORT Jacques,

Excusés :

BARREAU Eliane a donné pouvoir à CHEVAIS Claudine

BAUDET Valérie, CHAUVEAU Tiphaine, HUVELIN Damien, REMAUD Emmanuel, STEPHENS Angela.

Secrétaire de séance : CHEVAIS Claudine

• **Ordre du jour complémentaire**

- Précisions actes d'engagement Atelier du Moulin / Gavallet
- Détermination de zones bleues
- Passage à la nomenclature M57 : mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement
- Création de poste PEC
- Equipement informatique mairie : Plan de financement, demande de subvention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cet ordre du jour complémentaire à l'unanimité.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

• **Approbation du compte rendu du 24 mai 2024**

Le Compte-rendu du conseil municipal du 24 mai 2024 est approuvé à l'unanimité

• **Préparation des élections législatives**

Mise à jour du planning du bureau de vote pour le scrutin des élections législatives du 30 juin 2024.

• **GROUPAMA Avenant au contrat**

Monsieur le Maire présente la proposition d'avenant au contrat d'assurance Groupama avec, notamment une modification de franchise à 1000€00 au lieu de 500€00.

D2024/067 - Adoption du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Comité Social Territorial auprès du CDG86 a émis un avis favorable à la proposition d'instauration du RIFSEEP de la Commune et qu'il convient de délibérer et de valider sa mise en place à compter du 1^{er} octobre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la mise en place du RISEEP à compter du 1^{er} octobre 2024.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention(s) : 0

D2024/068 – Chèques / cartes cadeaux

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L 731-1 à 5,

Vu les règlements URSSAF en matière d'action sociale,

Vu l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003 (n° 369315),

Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (art. L 731-3 du CGFP),

Considérant qu'une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération,

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- que la commune de CHATEAU-GARNIER pourra attribuer des chèques cadeaux aux agents titulaires, stagiaires, contractuels (CDI et CDD), dès lors que le contrat est égal ou supérieur à 6 mois de présence dans la collectivité au 25 décembre,
- ces chèques cadeaux seront attribués à l'occasion d'évènements particuliers (fêtes de Noël, naissance, mariage...) dans les conditions suivantes : chèque cadeaux de 30 €, 50 € ou 100 € par agent et dans la limite de l'exonération par l'URSSAF
- ces chèques cadeaux seront distribués aux agents début décembre pour les achats de Noël ou lors d'un évènement particulier. Ils devront être utilisés dans l'esprit cadeau. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'essence, le tabac, les débits de boissons, les jeux de hasard.

De plus ces chèques cadeaux pourront être attribués à titre exceptionnel à des particuliers lors de naissance.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention(s) : 0

- **Convention chemins Enertrag**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la signature d'une convention avec la société Enertrag.

M. Niort, potentiellement concerné, ne participe pas aux délibérations et sort de la salle.

M. le Maire constate que le quorum n'est plus atteint et ajourne la délibération. Le sujet sera abordé lors d'une prochaine réunion de conseil sans nécessité de quorum

- **Conventions Valeco**

Monsieur le Maire propose la signature de conventions avec la société VALECO.

M. Niort, M. Foussier, Mme Chevais potentiellement concernés ne participent pas aux délibérations et sortent de la salle.

M. le Maire constate que le quorum n'est plus atteint et ajourne la délibération. Le sujet sera abordé lors d'une prochaine réunion de conseil sans nécessité de quorum

D2024/069 - Décision modificative – Budget Commune (13900)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la décision modificative suivante :

c°/2183 Op°10156 Achat de matériel	4 000.00 €
c°/2188 Op°10156 Achat de matériel	10 000.00 €
c°/2131 Op° 10198 Aménagement du cimetière	18 000.00 €
c°/2172 Op°10198 Aménagement du cimetière	-10 000.00 €
c°/ 2188 Op°10202 Téléphonie mairie et école	- 4 000.00 €
c°/2111 Op°10205 achat de terrain	-18 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

D2024/070 - Convention de participation financière « offre de concours » avec Eaux de Vienne

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de convention concernant l'Assainissement du plan d'eau qu'il convient de signer avec Eaux de Vienne.

Cette convention permettra de connecter le plan d'eau au réseau d'assainissement collectif de la Commune.

Le début des travaux est prévu pour septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les termes de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

D2024/071 - Demande de subvention de l'IME « Les Jaumes » de Montmorillon

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'IME « Les Jaumes » de Montmorillon. Pour une sortie pédagogique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement d'une subvention de 15€00 (montant déterminé précédemment lors de ce type de demande).

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

D2024/072 - Bail de l'Auberge du Castel

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de Monsieur et Madame LEFRANCOIS concernant le bail du restaurant le Castel et du Multiservices.

En réponse à cette demande, Monsieur le Maire indique, qu'après consultation du service juridique de l'AT86, il n'est légalement pas possible de faire un avenant dans ce sens et propose que la Commune s'engage, en cas de problèmes de santé ou de force majeure, à une résiliation à l'amiable avec un préavis de 6 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

D2024/073 - Actes d'engagement Atelier du Moulin / Gavallet

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa séance de décembre 2023, l'acte d'engagement avec l'Atelier du Moulin concernant les 2 projets (démolition et réhabilitation) a été approuvé. Pour des raisons pratiques, il est apparu pertinent de scinder cet acte d'engagement en 2, un pour la démolition et un pour la réhabilitation des logements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la rédaction de ces 2 actes d'engagement.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

D2024/074 – Instauration de zones bleues

Monsieur le Maire propose l'instauration de zones bleues :

- **rue Maisonnay**
- **Place de L'Eglise.**

La rédaction d'arrêtés du Maire précisera la réglementation de ces zones bleues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable pour l'instauration de ces zones bleues

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

D2024/075 - Passage à la M57 : mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en raison du basculement en nomenclature M57, il est nécessaire de définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement et de passer cette délibération tous les ans.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget principal de la Commune et des budgets annexes et
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

Création d'un PEC (Parcours Emploi Compétences)

Etant donné que deux contrats PEC sont arrivés à échéance, Monsieur le Maire propose la création d'un contrat PEC en tant qu'agent des services techniques polyvalent à compter du 1^{er} juillet 2024.
Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

D2024/076 - Equipement informatique Mairie

Monsieur le Maire présente les devis de l'AT86 pour :

- le remplacement du portable de Monsieur le Maire
- le remplacement du poste serveur
- la mise en place d'une solution wifi et télétravail

Après en avoir délibéré, le conseil municipal l'acquisition de ces équipements.

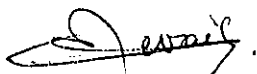
Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

Questions diverses :

- Naissance de Sowa ROLLAND
- La Commune est lauréate de la Fondation Sorégies pour un montant de 4 000€00
- Enfouissement des réseaux rue de l'Arboretum et rue des Etangs : Sorégies a retenu la candidature de la Commune pour 2025
- PEC – Information Emploi Ophélie Roselé : Monsieur le Maire informe que Mme Roselé a déposé sa démission alors que son contrat ne le prévoit que sous certaines conditions qu'elle ne remplit pas.
- Monsieur le Maire présente le devis du portail et du garde-corps de l'école de l'EIRL Gatineau. D'autres entreprises seront consultées (Moreau, Creafer, Steco...) comme le prévoit le code des marchés publics
- Monsieur le Maire présente le devis du transfert du monument aux morts de l'entreprise Ricolleau. D'autres entreprises seront consultées comme le prévoit le code des marchés publics.

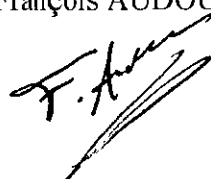
La Secrétaire,

Claudine CHEVAIS




Le Maire,

François AUDOUX



Conseil municipal du 28 juin 2024

Feuille de registre

NOM Prénom	Signature
AUDOUX François	
BARREAU Eliane	Excusée pouvoir à Mme Chevais
BAUDET Valérie	<i>Excusée</i>
BRISEPIERRE Jérôme	
CHAUVEAU Tiphaine	<i>Excusée</i>
CHEVAIS Claudine	
DEGORCE Carine	
DEVERGE Christian	
FOUSSIER François	
HUVELIN Damien	<i>Excusé</i>
NAILANI Ambdilhadi	
NIORT Jacques	
REMAUD Emmanuel	Excusé
STEPHENS Susan	<i>Excusée</i>

